

Conseil d'Administration du 12 février 2021

Délibération n°2

Objet : Aspects budgétaires - Compte de gestion 2020 - Compte administratif 2020 et affectation du résultat pour 2020

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. Didier NEVEU, M. David DUPUIS, M. Jean-Jacques MALET, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gilles BURGEVIN, M. Gérard LEGRAND, M. Laurent BAUDE

Au titre des Départements : M. Alain TOUCHARD, M. Michel BREFFY

Représentés : Mme Anne LECLERCQ

Le Conseil d'administration de l'EPFLI,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu le compte de gestion 2020,

Vu le compte administratif 2020,

Vu la proposition d'affectation de résultat 2020,

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le compte de gestion 2020.

Article 3 : Il est décidé d'approuver le compte administratif 2020.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 32 562 770,39	= G+H+K 40 558 262,06	7 995 491,67
	Section d'investissement	= B+D+F 44 504 476,61	= N+J+L 45 336 279,21	831 802,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 77 067 247,00	= G+H+I+J+K+L 85 894 541,27	8 827 294,27

Article 4 : Il est décidé d'affecter le résultat de 8 827 294,27 €.

- o en recettes de section de d'investissement.
 - ligne 001 - « report excédents antérieurs » pour un montant de 831 802,60 €,
 - ligne 1068 - « autres réserves » pour un montant de 7 995 491,67 €.

Adopté

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain TOUCHARD

Affichage le : 18 FEV. 2021

